UNIVERSITÉ DE NANTES

Conseil d'administration de l'Université
séance du 21 octobre 2011

Informations générales

Le Président communique les résultats, pour l'Université de Nantes, des élections des représentants des personnels qui se sont tenues la veille, sous réserve de proclamation :

- au Comité technique (10 sièges à pourvoir) : 885 votants pour 4230 inscrits. Résultats : FSU : 2 sièges ; FERC-SUP CGT : 2 sièges ; SGEN-CFDT : 2 sièges ; SNPREES-FO : 1siège ; UNSA : 3 sièges.
- à la Commission consultative des agents non-titulaires (7 sièges à pourvoir) : 118 votants pour 888 inscrits. Résultats : UNSA, 2 sièges ; FSU : aucun siège ; FERC-SUP CGT : 3 sièges ; SGEN-CFDT : 2 sièges ; SNPREES-FO : aucun siège.

Le Président informe le Conseil d'administration que le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a décidé d'allouer 14,5 millions d'euros à l'ensemble des Universités françaises pour la compensation du GVT positif (glissement vieillesse technicité). Le Président s'élève contre l'insuffisance de cette somme, et contre le mode de calcul retenu par le ministère pour le GVT.

Travaux du Conseil et relevés des délibérations

Le Conseil d'administration est informé :

- De la situation financière de l'Université, de l'exécution du budget 2011 et des prévisions budgétaires pour 2012. La masse salariale augmente de façon importante, notamment du fait de mesures prises par l'État mais qu'il ne finance pas. En conséquence, l'exécution du budget 2011 se soldera par un déficit. Le Conseil approuve, à l'unanimité moins une voix, le principe de la présentation, au CA budgétaire de décembre, d'un projet de budget 2012 présenté en déséquilibre. Le Conseil souhaite que l'ensemble des personnels de l'Université puisse être informé de la situation financière et de son évolution.

Le Conseil d'administration approuve, après avis de la CPCA :

- La prise en compte de remarques formulées par les commissaires aux comptes, demandant la mise en qualité comptable du haut de bilan de l'Université. Cela se traduit par des corrections apportées à l'actif mobilier et au traitement de subventions d'investissement, permettant la neutralisation de charges d'amortissement.
- La mise en place d'un dispositif de lutte anti-plagiat, s'adressant aux personnels et aux étudiants. Dans ce cadre, une charte a été élaborée, qui définit des règles d'usage à respecter. Le dispositif prévoit la création d'une page consacrée à cette question sur le site internet et la possibilité de recourir à un logiciel de détection du plagiat.
- Une modification des statuts du syndicat mixte ATLANPOLE à la suite de l'adhésion de la communauté d'agglomération de la Presqu'Ile de Guérande Atlantique, CAP ATLANTIQUE. ATLANPOLE réunit des collectivités territoriales des Pays de la Loire, le CHU et l'Université de Nantes. Il a pour objet l'ingénierie de l'innovation et l'incubation de projets ; il travaille par exemple à la structuration de la filière régionale de valorisation des ressources biologiques marines ou à celle des technologies de l'information et de la communication.
- Des tarifs et subventions

Le Conseil d'administration approuve :

- Le procès-verbal du Conseil d'administration du 30 septembre 2011.